

*Le Maire
Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes Maritimes
Président de la Communauté
de la Riviera Française*

REÇU LE

18 AVR. 2016

Monsieur Benoit CORNU
*Président de l'Association des Sites Le Corbusier
2 Place de la Mairie
70250 RONCHAMP*

Roquebrune Cap Martin, le 13 avril 2016

*Affaire suivie par : Cabinet du Maire – oj
04 92 10 48 68 – directeur.cabinet@mairiercm.fr*

N/Réf. : PC/OJ/fi – Cab.

*Objet : Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de
l'« Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne ».*

PJ : 1

Monsieur le Président et Cher Collègue,

Lors de sa séance publique du 5 avril 2016 le Conseil Municipal de Roquebrune Cap Martin a adopté à l'unanimité une motion de soutien à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de l'« Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne ».

Je vous adresse sous ce pli une ampliation de cette délibération.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame le Président et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrick Cesari

Patrick CESARI

HOTEL DE VILLE

06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

TÉL. : 04.92.10.48.48 - FAX ADMINISTRATIF : 04.92.10.48.49 - FAX TECHNIQUE : 04.92.10.48.50

E-MAIL : mairie.rcm@roquebrune-cap-martin.fr

REÇU LE

18 AVR. 2016

DEPARTEMENT

des

ALPES MARITIMES

Arrondissement de Nice

ROQUEBRUNE
CAP MARTIN

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal



DELIBERATION n° : 37-2016

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DE L'"OEUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER, UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE".

SÉANCE du : MARDI 5 AVRIL 2016

MEMBRES EN EXERCICE : 33

L'an deux mille seize le cinq avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CESARI, Maire, Vice- Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Président de la Communauté de la Riviera Française.

Présent(s) : 26

Patrick CESARI, Solange BERNARD, Edmond KUCMA, Annick PILLET, Jean-Louis DEDIEU, Florence MAZZA, Christian MARTIN, Patricia LORENZI, Fernand SALT, Jeanny GUENERET, Michèle BONSIGNOUR, Lilliane COGNET, Elso DAGNES, Jean-Paul ZANIN, Annick LOUBRY, Chantal PASTOR, Patrick OTTO, Patrick ALVAREZ, Joëlle ROUBIO, Patricia ZANA, Valéry MONNI, Mickaël BASQUIN, Emile SERRANO, Hervé MARTIN, Francis LEBORGNE, Nathalie HUREL.

Pouvoir(s) : 7

Richard CIOCCHETTI à Patrick CESARI, Ghislain POULAIN à Christian MARTIN, Chantal MARTINO à Fernand SALT, Lia UHRY à Patricia LORENZI, Catherine GUARINI WIGNO à Jean-Louis DEDIEU, Christophe GLASSER à Solange BERNARD, Marie-Christine FRANC DE FERRIERE à Nathalie HUREL.

Absent(s) excuse(s) : 0

Le secretariat est assuré par :

Mickaël BASQUIN.

AFFICHEE LE : 06 AVR. 2016

Délibération n° 37-2016

MOTION DE SOUTIEN A L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DE L'"OEUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER, UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE".

DELIBERATION n° : 37-2016

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DE L'OEUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER, UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE".

SÉANCE du : MARDI 5 AVRIL 2016

SERVICE EMETTEUR : CABINET DU MAIRE

RAPPORTEUR : Jean-Louis DEDIEU

PIECE(S) JOINTE(S) : SANS

SYNTHESE :

Le Conseil Municipal est appelé à apporter son soutien au dossier d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de « l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne ».

Par délibération en date du 16 mars 2011, le Conseil Municipal de Roquebrune Cap Martin avait soutenu le premier dossier de candidature d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de « l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne », qui à l'époque n'avait pas été retenu.

Le Conseil Départemental 06 avait adopté la même motion de soutien.

Dans le cadre de la convention du Patrimoine Mondial de 1972, ratifiée par l'État français en 1975, l'œuvre architecturale de Le Corbusier fait à nouveau l'objet d'un dossier de nomination pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Le dossier de candidature a été déposé par l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Japon, la Suisse et la France auprès du Centre du Patrimoine Mondial.

Cette démarche initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que de la Fondation Le Corbusier a mobilisé six pays partenaires, 17 collectivités dont la commune de Roquebrune Cap Martin.

Le cabanon Le Corbusier situé dans le quartier de Cabbé est un site remarquable, à la fois par la présence d'autres constructions témoins de l'architecture moderne inscrites ou classées monuments historiques et par l'environnement naturel d'une exceptionnelle beauté.

C'est un élément majeur de la série, présenté dans ce projet transnational.

A Istanbul, au mois de juillet prochain, l'UNESCO prendra sa décision.

D'ici là, la commune de Roquebrune Cap Martin, l'association "Cap Moderne", l'association de sauvegarde des sites "Le Corbusier, Etoile de Mer, Eileen Gray" et le conservatoire du littoral organiseront une exposition sur l'œuvre de Le Corbusier qui aura lieu le 28 juin dans le hangar SNCF rénové de la gare de Cabbé.

En outre, vous trouverez sur le site de la ville (et des associations partenaires un lien vous permettant d'accéder et de remplir un formulaire de soutien.

Plus la participation sera importante et plus nous démontrerons notre implication.

L'inscription au Patrimoine Mondial permet une reconnaissance de l'œuvre, gage de retombées culturelles touristiques et économiques très importantes pour la commune de Roquebrune Cap Martin, la CARF et le Département.

Il s'agit donc d'apporter le concours de toute la collectivité en adoptant cette motion de soutien à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de "l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne."

Le Rapporteur propose au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

APPROUVER la présente motion visant à soutenir la demande d'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité de « l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne » ;

AUTORISER le Maire à transmettre la présente délibération à l'UNESCO, au Gouvernement Français, au Président de l'association des sites de Le Corbusier et à tous partenaires susceptibles de soutenir cette candidature.

Suffrages exprimés :	33	
Votes POUR :	33	Adoptée à l'unanimité
Votes CONTRE :	0	
ABSTENTION(S)	0	

Ainsi fait et délibéré à ROQUEBRUNE CAP MARTIN le 05 avril 2016,

Pour ampliation
Roquebrune Cap Martin, le 06 AVRIL 2016



LE MAIRE,

Patrick CESARI,
**Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes Maritimes
Président de la Communauté
de la Riviera Française**